

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015**

Date de convocation : 08/09/2015  
Date d'affichage : 08/09/2015

---  
Nombre de conseillers : 11  
Nombre de présents : 6  
Nombre de votants : 6

L'an deux mil quinze le mardi 15 septembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

**Etaient présents:** HERMAGNÉ Christophe, GÉGU Sylvie, MALIN Anne-Sophie, ROCHER Jean-Luc, HUCHEDÉ Irène.

**Etaient absentes excusées :** LUTELLIER Raphaëlle qui a donné son pouvoir à Pascal LIVENNAIS LERAUX Sandrine.

**Etaient absents non excusés:** GUÉGAN Thierry, LIVENNAIS Pascal, BOISARD Véronique

Formant la majorité des membres en exercice, Madame HUCHEDÉ Irène est élue secrétaire.

Madame Le Maire déclare que selon l'article L.2121-17 du CGCT le quorum est atteint et ouvre la séance.

### **Contrat de Lucie DU MESNIL ADELEE et de Karen MENARD**

1-Points sur la rentrée école garderie cantine TAP par Anne Sophie MALIN, sur ce dernier un devis vous est joint pour un montant de 466.61 € TTC concernant la fabrication de crayons avec des rondins de bois pour consolider le grillage.

**Centre de Loisirs :**

Comme convenu cette année les référents changent, Irène HUCHEDE passe référente les mercredis et les vacances et Sandrine LERAUX référente des camps.

Une permanence pour présenter les activités aura lieu le mercredi 23 septembre de 11h30 à 12h.

2-Suite à un entretien avec Anne Sophie MALIN et Lucie DU MESNIL ADELEE, Madame le maire propose de recruter cette personne pour 2 mois allant du 28 août au 28 octobre, puis jusqu'à début juillet 2016 si elle comme nous jugeons que ce poste lui convient.

Concernant les TAP, il semble difficile de canaliser les enfants, un cahier a été ouvert pour répertorier certains faits relatifs aux comportements. Anne Sophie MALIN et Céline HEMON évoquent les soucis entre certains enfants du cycle 3 et le personnel (Karen Jocelyne Emilie et Lucie). Après discussion, les membres du conseil municipal décident que pour remédier à cette discorde, Jocelyne avec l'équipe qui sera en place jeudi discutera avec les enfants lors des TAP pour améliorer l'ambiance et surtout retrouver du calme et du respect envers le personnel. Une réunion étant prévue mardi 22 septembre avec les parents, le personnel les enseignantes et la mairie, tout le monde pourra évoquer les problématiques pour ensemble tâcher d'améliorer les relations entre les enfants et le personnel aussi bien au TAP qu'à la cantine. Concernant la cantine, il est décidé également que Jocelyne s'occupera des plus grands et Lucie aidera Emilie avec les plus petits.

3-Du 22 au 30 septembre, Jocelyne et Maurice FOUBERT sont en congés et Martine CORNEE du 21 septembre au 03 octobre.

Madame le maire propose que Karen MENARD remplace Jocelyne au TAP, à la cantine et au ménage ainsi que Martine à la Poste.

Des parents bénévoles seront sollicités pour entre autre une permanence au dortoir lors de l'absence de Martine.

4-Concernant Karen, comme évoqué lors de la dernière réunion de conseil, Madame le maire propose de la recruter 3 heures par mois pour aider Jocelyne lors du ménage de la salle des fêtes (avec le nettoyeur vapeur) puis au TAP et le midi si il y a plus de 52 enfants.

Madame le Maire évoque que la préparation des TAP par les agents ne sont pas pris en compte dans le calcul des leurs heures et demande au conseil de leur rémunérer 1 heure par mois en plus pour ce temps de préparation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité:

- 1- D'accepter le devis de l'entreprise DOINEAU d'un montant de 466.61 € TTC
- 2- D'accepter de poursuivre le contrat de Lucie du MESNIL ADELEE jusqu'en juillet 2016 dans la mesure où le poste lui convient

- 3- D'accepter de proposer à Karen MENARD les heures de remplacement de Jocelyne et de Martine lors de leurs congés en septembre
- 4- D'accepter de recruter Karen MENARD 3 heures par mois pour aider Jocelyne au ménage ainsi que pour les ¾ heures de TAP en semaine et le midi en support à la cantine quand il y a plus de 52 enfants.
- 5- D'accepter de rémunérer 1 heure de plus par mois à Lucie, Jocelyne et Martine.

#### Abords de l'école :

Christophe HERMAGNE a pris contact avec l'équipement afin de voir ce qu'il pourrait être mis dans le virage après l'épi d'or pour faire ralentir les voitures.

Christophe propose de mettre un panneau « passage pour piétons » dans le virage après l'Epi d'Or et Madame le Maire propose une longue bande de peinture blanche le long de la voie de 1 m de large et rétrécissant aux abords du virage afin d'inciter les voitures à ralentir.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'acheter un panneau « passage pour piétons » et de créer une bande de peinture le long de la route après le virage de l'Epi d'Or.

### **Formation 1<sup>er</sup> secours**

Pour le personnel, une formation est prévue le 30 octobre prochain (pendant les vacances scolaires). Nous avons demandé à tout le personnel leur disponibilité et cette date convient à tous.

Nous avons, au préalable, sollicité la Croix rouge, la Sécurité routière, la Protection civile de la Mayenne, Proinsec à Changé et UDSP53 à Laval (Sapeurs pompiers). Ce dernier, le moins disant, propose une formation pour les 8 agents pour un tarif de 55 € par personne et la formation se déroulera sur Beaulieu à la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accepter le devis de l'UDSP53 pour un montant de 55 € par personne. Le repas du midi sera pris en charge par la commune.

### **La Guéhardière**

Mme DE CROZE contestent le jugement du 09 juin 2015 rendu par le Tribunal Administratif de NANTES qui avait rejeté leur requête au terme de laquelle ils sollicitaient une somme de 2.3 millions d'euros de dédommagement à la commune de Beaulieu.

Au terme de leur requête d'appel, ils contestent le fait que les travaux qui ont été réalisés d'office ne sont pas constitutifs d'une emprise irrégulière et précisent le montant des sommes indemnitaires sollicitées.

La fille de Monsieur DE CROZE avait indiqué qu'elle donnerait suite au contentieux et qu'une rencontre aurait lieu prochainement avec les avocats et les deux parties (Commune et DE CROZE).

Maître BOULIOU propose de produire un mémoire de défense afin de solliciter la confirmation du jugement du 09 juin 2015 et de confirmer que comme l'a précisé le Tribunal Administratif de NANTES, il ne saurait être considéré que l'emprise soit irrégulière.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de mandater Maître BOULIOU afin d'assurer la défense de la collectivité devant la Cour Administrative d'Appel dans ce litige.

#### Dégradations à la Guéhardière :

Durant l'été des dégradations ont été constatées sur l'échelle limnimétrique de la Guéhardière. Le panneau solaire a disparu et le mat dégradé. Un dossier de sinistre a été déposé auprès de Groupama, qui nous a informés que le montant des réparations d'un montant de 1606.44 € TTC (voir devis OT2M) serait pris en charge par l'assurance.

Christophe HERMANGE donne le compte rendu de ce qui s'est passé et de ce qui pourrait se faire à l'avenir.

M. MORICEAU de la DDT a indiqué qu'il serait judicieux de mettre l'installation à un endroit moins accessible. Madame le Maire pense situer ce matériel sur un terrain privé mais ce n'est pas adapter encore tant qu'il demeure des contentieux à la Guéhardière.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accepter le devis d'OT2M d'un montant de 1606.44 € TTC qui sera pris en compte par Groupama.

## Décisions Modificatives

Une décision modificative est à prendre pour pallier au règlement (voir tableau ci-dessous)

- de l'indemnité d'éviction précédemment attribuée à Monsieur MEIGNAN pour la renonciation au droit de préemption sur le terrain de M. de la SAYETTE d'un montant de 2000€.
- Des vidéos projecteurs d'un montant de 5546.40 € et 1334.52 € opération 0047

## SECTION FONCTIONNEMENT

| Articles | Dépenses           |                    |
|----------|--------------------|--------------------|
|          | Baisse des Crédits | Hausse des Crédits |
| 022      | -2000              |                    |
| 6718     |                    | +2000              |

## SECTION INVESTISSEMENT

| Articles            | Dépenses           |                    |
|---------------------|--------------------|--------------------|
|                     | Baisse des Crédits | Hausse des Crédits |
| 020                 | -6880.92           |                    |
| 2183 opération 0047 |                    | +6880.92           |

Compte 022-dépenses imprévues (il restera 1000 € une fois cette opération réalisée)

Compte 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

Compte 020 : dépenses imprévues (il restera 656.09€ une fois cette opération réalisée)

Compte 2183 : opération 0047 : Matériel de bureau et informatique

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accepter les décisions modificatives en fonctionnement et en investissement pour régler les frais d'éviction à Mr Mme Meignan d'un montant de 2000 € et la facture de l'entreprise Logicia d'un montant de 5546.40 € et de 1334.52 €.

## Vente chemin rural

Vente du chemin rural à Mr Eric LINET « les Grandes Maisons » (voir plan cadastral joint)

Christophe HERMAGNE, fait part de sa rencontre avec MR LINET.

Le chemin rural traverse la propriété de Mr LINET et ne mène plus nulle part dans la mesure où il est coupé par la LGV.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder la vente du chemin rural pour 0.30 € du m<sup>2</sup>.

## Compte rendu des diverses réunions

### Illuminations Noël :

Suite à une nouvelle rencontre avec la STE DECOLUM pour les illuminations de Noël,

Sylvie GEGU, expose un autre devis s'élevant à 1999.98 € pour Noël (devis joint au dossier). Un devis pour deux projecteurs est également joint d'un montant de 1176.96 € TTC, pour éclairer l'église et la grotte.

La pose n'est pas comprise, Christophe HERMAGNE propose de demander à la STE ELITEL de faire un devis en même temps qu'une demande de 3 ampoules pour l'éclairage du terrain de foot.

Madame le Maire propose un nettoyage de la façade de la mairie en bas des marches pour y mettre le décor « Joyeuses Fêtes ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident d'accepter le devis de la STE DECOLUM d'un montant de 1999.98 € TTC / an pour 3 ans pour les décorations des candélabres rue de l'étang (1), rue de Bretagne (4), rue de la

Moisson (4), rue du Verger (1), 2 traversées de rue ; rue de la Moisson et rue du verger et enfin d'un décor « Joyeuses Fêtes » sur le mur en bas de mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident d'accepter le devis de la STE DECOLUM d'un montant de 1176.96 € TTC pour les 2 projecteurs.

### **Retour Questionnaires Maison d'Assistant Maternel (MAM) :**

Madame le maire fait part de sa deuxième rencontre avec les assistantes maternelles en activité de la commune soit MME JOUAULT ET MARCHAND ; Jugeant le retour insuffisant des questionnaires pour démarrer le projet MAM, Madame le maire propose de prolonger le contrat de location de la maison rue des Sports à MME LIOPE d'un an.

Le questionnaire sera mis en ligne sur le site Internet de la commune afin de viser un public plus large. Une rencontre avec les assistantes maternelles est prévue dans 3 mois afin d'établir une nouvelle synthèse sur cet éventuel projet.

Il n'y a pas eu un nombre suffisant d'assistante maternelle à être intéressée par ce projet de MAM.

Récemment Madame le Maire s'est félicité que ce projet ait intéressé une personne de la Brulatte en lien avec un réseau d'assistantes maternelles. La commission enfance et jeunesse est donc maintenue pour éventuellement reprendre ce dossier. Madame le maire demande de soutenir cette initiative en proposant un accord de principe à savoir : 3 mois gratuits, puis selon fréquentations 6 mois à 200 € et après les 9 mois le montant réel du loyer 475 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de valider cet accord de principe s'appuyant sur une location par périodes successives la maison rue de sports.

## **DIVERS**

**Parcelle à viabiliser** : Mr BOISSEAU Auguste est sur le point de vendre son terrain à un particulier, il demande si la commune prend en charge la viabilisation du terrain.

Madame le Maire explique que la commune n'est pas tenue de prendre en charge la viabilisation de terrains privés.

Christophe HERMAGNE et Madame le Maire sont désireux de visualiser le projet de M. BOISSEAU avant de se prononcer sur l'accès à la parcelle (au travers d'un avant-projet sommaire).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident que la commune ne prend pas en charge la viabilisation de ce terrain privé.

### **Logo**



Les résultats de la consultation auprès de la population :

Logo 1 : 1

Logo 2 : 6

Logo 3 : 11

Madame le Maire demande au conseil municipal de statuer sur le logo de la commune, sachant que celui-ci sera mis sur toutes correspondances (comme les en têtes de lettre) et de voir comment l'on remercie le concepteur de ce logo.

Les membres du conseil ont pris en compte les remarques de Mme Charpentier sur la façon de mettre en valeur le logo qui lui semble assez identitaire de la commune. Elle propose un devis d'un montant de 474 € TTC maximum pour équilibrer les couleurs et simplifier le traité pour un aspect plus logotypique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de retenir le logo n°3 et d'accepter le devis d'un montant de 474 € TTC de Mme Charpentier avec la possibilité d'avoir un regard sur 2 types de travail du logo avec les couleurs vertes et jaunes. Il est également décidé d'offrir un panier garni à la personne qui a réalisé ce logo, Madame le maire ira le porter chez lui directement avec le rendu du logo sur une lettre de correspondance.

**Gravillons cimetière** : Comme l'an passé, Madame le maire propose de prévoir pour la Toussaint un plateau de gravillons offrant la possibilité aux familles d'entretenir leur tombe. Le conseil municipal décide d'acheter une benne de gravillons et de la mettre gratuitement à disposition dans le cimetière afin que les personnes intéressées entretiennent leur tombe.

### **Terrain de Foot**

La société Elitel a changé une ampoule d'un projecteur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accepter le devis de la STE ELITEL d'un montant de 542.40 € TTC pour l'ampoule du terrain de foot, ainsi que pour deux autres qui viennent de griller.

### **Véhicules service Technique**

Le tracteur et le C15 sont des véhicules assez anciens et qui ont besoin de beaucoup de révisions et d'entretien.

Madame le Maire désire avoir l'avis du conseil municipal sur un renouvellement éventuel et ou une réflexion sur l'avenir assez proche du remplacement également de Maurice FOUBERT prenant lui sa retraite en novembre 2016.

Plusieurs possibilités :

- Un contrat CUI-CAE avec pôle emploi sur un 35 h/semaine (15 h pris en charge par la commune et 70 % à 80% des 20 h restantes pris en charge par l'Etat sur 1 an renouvelable une fois.
- Un regroupement avec une autre commune qui mettrait à notre disposition ses employés et le matériel.

Après en avoir réflexion les membres du conseil municipal décident de consulter le bon coin ou les fournisseurs en matériels des agriculteurs et de revoir lors des prochaines réunions de conseil ce que l'on pourrait envisager de faire.

## **INFORMATIONS**

- Réunion publique M. FAVENNEC le lundi 21 septembre à 20h30 à la maison de la Moisson
- Dispositif de tri : Mme RICOU de la CCPL nous a envoyé le calendrier du nouveau dispositif de tri 2015/2016 (voir dans vos dossiers). Pour l'année prochaine, il nous faudra déterminer l'emplacement exact des containers semi enterrés. Madame le Maire les déterminera en 2016
- VMC changer de pièce dans le local cantine (laverie). Ceci a été réalisé.

### **Pour Mémoire :**

#### **Commission aménagement du bourg :**

Le Mercredi 23 septembre à 19 h 30 en mairie, réunion avec M. Veugeois (Plaine Etude) et la commission aménagement du Bourg.

#### **Date des prochains Conseil le mardi :**

- 13 octobre
- 17 novembre
- 15 décembre